

BUREAU FEDERAL

SAMEDI 30 AOUT 2003

**A
MARSEILLE**

Participaient :

Messieurs : Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, René HOURQUET, Jean-Claude BAQUE, Gilbert CHEVRIER, Jean DUNYACH, Pierre CAMOU, Christian DULLIN, Robert PINARD, Daniel ARNAUD, Michel PALMIE, Guy PIERA, Pierre VILLEPREUX, Jean-Luc DRUAIS,

Etaient excusés :

Messieurs : Jacques LAURANS, Jo MASO, Claude DOURTHE, Jean-Pierre GUIGNARD, Jean-Louis BARTHES,

Assistaient aux travaux :

Messieurs : Patrice DOCTRINAL, Jean-Pierre MARQUE, Patrick WOLFF, Olivier KERAUDREN, Antoine AUDI

Le Président Bernard LAPASSET ouvre la séance à 9h30

L'ordre du jour appelle les points suivants :

I – COMMUNICATION DU PRESIDENT

Le Président LAPASSET remercie le Comité de Provence pour l'ensemble de l'organisation mise en place dans le cadre du match France-Angleterre.

Il demande ensuite aux membres du Comité Directeur d'avoir une pensée pour Jacques LAURANS qui vient de perdre sa maman.

Dossier Mont de Marsan

Bernard LAPASSET fait tout d'abord un bref historique de ce dossier.

- 1- Changement de dirigeants à la tête de la SAOS de Mont de Marsan
- 2- Ouverture par la nouvelle équipe en place des livres comptables suite à la reprise de la SAOS
- 3- Décision le 22/08/2003 de la DNACG de ne pas engager le club dans le championnat professionnel
- 4- 18/08/2003 : Avis du Tribunal de commerce de ne pas engager de poursuites au vu des informations présentées par le club indiquant la reconstitution des fonds propres (650 000€ déposés en banque pour un résultat négatif de 590 000€ pour la saison 2002-2003).
- 5- 29/08/2003 : Proposition de la commission de conciliation du CNOSF de revoir la décision prise par la DNACG, par simplement l'application d'une amende financière et la mise en place d'un suivi très strict de la situation financière du club.

Il donne ensuite lecture de la proposition de la commission de conciliation du CNOSF et précise que, dans l'attente de la décision que va prendre la Bureau Fédéral, le match Aurillac-Aubenas est suspendu et ne sera donc pas joué le 30/08/03.

Il fait état du nouvel environnement du club lié à :

- L'arrivée d'une nouvelle équipe présidée par Benoît DAUGA
- La lettre du Président de l'association indiquant son soutien au nouveau projet et à la nouvelle équipe
- La lettre de soutien aux nouveaux dirigeants adressée par les joueurs professionnels du club, soutenus par le syndicat PROVALE

Patrick WOLFF, au nom de la LNR, remercie tout d'abord la FFR pour l'invitation faite à la Ligue de participer à l'instruction du dossier précédant la décision du Bureau Fédéral. Il précise qu'il ne souhaite pas être présent au moment du vote.

Il informe le Bureau que la LNR déplore la date d'examen de la situation de certains clubs qui ne respectent pas les échéances réglementaires.

Il dit aussi que ni la FFR ni la LNR ne peuvent supporter les conséquences de cette situation puisqu'à plusieurs reprises, il a été souligné que les deux institutions avaient parfaitement respecté les procédures réglementaires.

Il souhaite ensuite que des sanctions soient prises envers les dirigeants fautifs.

Concernant la date de présentation des comptes conformes, il est relevé que, compte tenu de la date de changement d'équipe de dirigeants, les nouveaux dirigeants n'avaient pas le temps de présenter des comptes équilibrés dans les temps.

Pierre CAMOU rappelle des faits passés et des décisions antérieures prises sur des cas similaires pour d'autres clubs.

Il est cependant rappelé que la décision qui sera prise ne doit pas permettre que des cas semblables puissent se multiplier par la suite.

Dany ARNAUD donne sa position sur le sujet en faisant référence à des décisions prises à l'encontre de clubs de son comité.

Il souligne le décalage existant entre les dates de parution des résultats des clubs et celles d'intervention des repreneurs.

Christian DULLIN regrette la différence de traitement entre les clubs amateurs et les clubs professionnels.

Bernard LAPASSET rappelle deux décisions antérieures qui peuvent faire jurisprudence :

- 1- le cas du SU AGEN qui, à la suite du changement de l'équipe dirigeante, a bénéficié de la confiance de la FFR et n'a pas été rétrogradé malgré une situation financière difficile et certains errements comptables.
- 2- Le cas du CS BOURGOIN- JALLIEU qui a bénéficié également du soutien fédéral alors que les délais de régularisation des comptes étaient dépassés.

René HOURQUET rappelle qu'au 30/06/03, sur la foi des documents présentés, Mont de Marsan était théoriquement en règle et aurait pu, sans difficulté aucune, participer au championnat professionnel si la nouvelle équipe de dirigeants n'avait pas, volontairement, voulu faire preuve de transparence financière quand elle a eu connaissance de la réalité des comptes.

Il rappelle aussi que, concernant la dette de Bègles, des facilités de règlements ont été accordées

Il pourrait en être de même pour Mont de Marsan.

Patrick WOLFF quitte alors la séance.

Les débats se poursuivent et la possibilité de se porter partie civile est alors évoquée. La FFR, la LNR et le Club pourraient associer leur démarche.

A l'issue de ce débat, le Président LAPASSET soumet la synthèse suivante à l'approbation du Bureau Fédéral :

« Le Bureau Fédéral, réuni à Marseille le 30 août 2003, a été appelé à examiner la proposition de conciliation formulée par le CNOSF à la suite de la requête déposée par le Stade Montois concernant le refus d'engagement en championnat de France de Pro D2 prononcé à son encontre par la Commission d'Appel de la F.F.R. le 22 août 2003.

Après avoir procédé à l'examen des éléments de la proposition du conciliateur ainsi que de l'ensemble des pièces du dossier, et après discussion à laquelle participait M. Patrick WOLFF, représentant la LNR, le bureau Fédéral a pris la décision suivante :

Attendu tout d'abord que le conciliateur a constaté qu'aucun reproche ne pouvait être fait aux commissions ayant statué ; qu'il convient donc de rappeler en l'espèce le parfait fonctionnement tant de la D.N.A.C.G. que de la Commission d'Appel de la F.F.R. et le strict respect, par ces dernières, de l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables.

Attendu qu'il convient de constater, tout comme l'a fait le conciliateur, que par une volonté de transparence et de loyauté, la nouvelle équipe dirigeante du Stade Montois a spontanément porté à la connaissance de la

D.N.A.C.G. l'exacte situation financière du club, laquelle avait été volontairement dissimulée par l'ancienne équipe dirigeante.

Que c'est cette initiative qui a conduit la D.N.A.C.G. à refuser l'engagement du Stade Montois en Pro D2.

Attendu que la nouvelle équipe dirigeante n'ayant eu la révélation de la réalité et de la gravité de la situation du club que durant le mois d'août 2003, il se trouvait hors des délais réglementaires pour se mettre en conformité avec les obligations financières prévues par les règlements.

Attendu que le Bureau Fédéral constate, comme l'a fait le conciliateur, que ces éléments constituent une situation exceptionnelle.

Attendu qu'il convient par ailleurs d'observer, comme l'a fait le conciliateur, qu'après un travail extrêmement important dès qu'elle a pris connaissance de la situation réelle du Stade Montois, la nouvelle équipe dirigeante a totalement reconstitué les fonds propres du club, 650 000 Euros étant à ce jour déposés en banque pour un déficit de 590 000 Euros.

Attendu enfin qu'il convient de prendre acte du parfait consensus exprimé tant par le Club omnisports, association support majoritaire au sein de la SAOS, que par les joueurs professionnels sous contrat, autour du projet conduit par la nouvelle équipe dirigeante.

Le Bureau Fédéral décide :

- 1. d'accepter la proposition de conciliation,*
- 2. dans le cadre de celle-ci :*
 - i. d'autoriser le Stade Montois Rugby Pro à évoluer en Pro D2 pour la saison 2003/2004,*
 - ii. de donner mandat au Président de la F.F.R. aux fins de saisir la commission disciplinaire compétente pour qu'une amende soit infligée au Stade Montois, conformément aux propositions du conciliateur, et aux fins de saisir la DNACG pour qu'une procédure exceptionnelle de suivi de l'évolution de la situation financière du Stade Montois soit diligentée au cours de la saison sportive 2003-2004.,*
- 3. de demander à la Commission Mixte F.F.R.-L.N.R. de faire dans les meilleurs délais au Comité Directeur de la F.F.R., toutes propositions de nature à renforcer les modalités du contrôle financier des clubs,*
- 4. de demander au Président de la F.F.R. d'engager des poursuites à l'encontre de toutes personnes physiques pouvant avoir participé à la dissimulation de la situation financière réelle du Stade Montois, après concertation tant avec le Président de la L.N.R. qu'avec le club. »*

Bernard LAPASSET met ensuite cette proposition de décision au vote.

- Le Bureau Fédéral vote à la majorité pour la réintégration de Mont de Marsan en Pro D2 par 8 voix pour, 3 abstentions et une voix contre.
- Jean-Claude BAQUE, Daniel ARNAUD et Michel PALMIE s'abstiennent.
- Christian DULLIN vote contre.

II – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- cadres sportifs territoriaux

Patrice Doctrinal fait un rappel du dispositif déjà validé par le Comité Directeur.

Il est confirmé la création de 52 postes de Conseillers de Rugby territoriaux qui permettront de répondre aux besoins exprimés par les Comités.

Les projets devront faire apparaître les financements croisés envisagés.

Le dossier de demande de poste à constituer par les comités est présenté et discuté.

S'y trouvent, entre autre, deux cartes sur lesquelles figurent les besoins des comités en terme de cadres techniques, l'autre mentionne le nombre de postes prévus d'être créés pour les satisfaire.

Une lettre de présentation du dispositif complétera le dossier actuel.

Il est par ailleurs demandé de ne pas personnaliser la convention FFR- Comité.

Une information sera donnée au ministère des sports lors de la prochaine rencontre du Président LAPASSET avec Jean-François LAMOUR et un dossier sera remis à Madame LAURENT, Directrice de Sports.

Le Bureau Fédéral donne son accord pour la réalisation du projet

- **règlements généraux : demandes de dérogations**

- 1- De nombreuses demandes de dérogations sont liées à certaines règles sur les regroupements qui varient d'une catégorie à une autre. Il est demandé d'étudier les modifications à mettre en place pour uniformiser les règlements.
- 2- Suite à une demande d'engagement d'une équipe 3, il est décidé de laisser les comités gérer ces demandes.
- 3- Concernant la demande du club du Pays de Sault de changer de comité pour passer du Comité du Languedoc à celui du Midi Pyrénées, l'accord est donné sous réserve de jouer en 4^{ème} série sans participer au championnat de France.
- 4- Suite à une demande du club de Beauvais, les entraîneurs sanctionnés la saison dernière seront requalifiés au 1^{er} janvier 2004.
- 5- Match Vienne Annonay : le Bureau Fédéral impose l'inversion des matches à une autre date si nécessaire.

- **opération : licenciés +5%**

Suite à la demande de propositions lancée récemment, quelques comités ont déjà répondu à la FFR.

Il est précisé que les cadres techniques doivent être étroitement associés à cette opération qui est considérée comme prioritaire.

- ***Affiliations, changements de noms fusions***

Affiliations :

- R.C. SPIRI-PONTAIN (Provence)
- R.C. ANZINOIS (Flandres)
- R.C. L'ABER WRAC'H (Bretagne)
- COLLIOURE XV (Roussillon)

Réactivations

- R.C. VELIZY VILLACOUBLAY (Ile de France)
- R.C. SIMANDRE (Bourgogne)
- S.O. VILLELONGUET (Roussillon)

Mises en sommeil

- RUGBY EPERON CLUB (Réunion)
- R.C. BRAS PANON (Réunion)
- R.C. UBAYEN (Provence)

Changements de nom

- C.A. SAINT ETIENNE devient CLUB ATHLETIQUE SAINT ETIENNE LOIRE SUD RUGBY (Lyonnais)
- U.S. SAUJONNAISE RUGBY devient UNION SPORTIVE SEUDRE ATLANTIQUE RUGBY

Changement de couleur

- RUGBY CHATENAY MALABRY passe du vert et blanc au jaune et vert

Fusions

- STADE BUISSONNAIS ET LE BUGUE A.C. deviennent ASSOCIATION SPORTIVE LE BUGUE LE BUISSON
- U.S. LONGAGES RUGBY XV ET R.C.CARBONNAIS XV deviennent RUGBY CARBONNE LONGAGES XV
- U.S. COUTRAS ET R.C. GUIZIEROIS deviennent ENTENTE COUTRAS SAINT MEDARD
- A.S. SAINT OUEN L'AUMONE ET R.C. PONTOISE RUGBY deviennent RUGBY CLUB AGGLOMERATION CERGY PONTOISE
- A.S. BELLERIVE ET R.C. SAINT YORRE deviennent ASSOCIATION SPORTIVE SAINT YORRE BELLERIVE
- S.A. THIERS ET R.C. COURPIERE deviennent COURPIERE THIERS RUGBY

- ***Forfait de Royan :***

Suite au forfait de Royan et à la candidature de Nogaro pour remplacer Royan, il est décidé d'appliquer le règlement fédéral qui stipule qu'aucun remplacement ne peut être accepté après le 30 juin.

- ***Départ du DTN- réorganisation de la DTN***

Pierre VILLEPREUX a été choisi pour occuper le poste de « Regional Development Manager » pour le compte de la FIRA-AER à compter du 01/01/04. Cette nomination fait suite à sa demande et au soutien que la FFR lui a apporté.

Concernant la nomination du prochain DTN, elle fera suite aux divers entretiens qui auront lieu avec le ministre et ses services.

Il est demandé à Pierre VILLEPREUX de ne pas modifier l'organisation de la DTN jusqu'à son départ.

Pierre VILLEPREUX remercie le Bureau Fédéral pour les interventions qui lui ont permis d'obtenir le poste de RDM.

Il souhaite que le nom du nouveau DTN soit connu le plus tôt possible compte tenu de la période particulière à laquelle interviendra ce changement, en milieu de saison.

- ***Le point sur l'appel d'offre informatique***

Le rapport de l'examen de la consultation est présenté au Bureau Fédéral. Le rapport définitif sera présenté au vote du prochain Comité Directeur.

- ***Convention FFR/UFOLEP***

Le projet de convention est présenté au Bureau Fédéral.

Il prévoit trois types de tournois ou rencontres. Il est rappelé que les participants à ces tournois et à ces rencontres doivent tous être licenciés et être couverts par les mêmes garanties.

La signature pourra être envisagée sur ces bases.

- ***Report de l'examen d'Agent de joueurs***

La date du prochain examen d'agent de joueurs est reportée au 25/11/2003.

La clôture des inscriptions est fixée au 3/10/2003.

- Situation de René RADAL

Suite aux soucis de santé de René RADAL, le Bureau Fédéral donne son accord pour qu'Olivier NOUAILLES remplace René pour la Coupe du Monde en Australie.

- Pôle France

Pierre VILLEPREUX informe le Bureau Fédéral du souhait d'Yves AJAC de ne plus encadrer le pôle France.

Didier RETIERE a été sollicité pour le remplacer sur ce poste.

Suite au débat qui s'en suit, la décision de remplacer Yves AJAC est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

- Présentation du nouveau maillot de l'équipe de France

Le nouveau maillot de l'équipe de France est présenté aux membres du Bureau.

- Les Règles du jeu

Les nouvelles règles du jeu seront rééditées prochainement suite aux modifications introduites par l'I.R.B.

- Désignation des arbitres pour les prochains matches internationaux

René HOURQUET communique la liste des arbitres retenus pour les prochains matches internationaux.

- La sélection des arbitres pour la Coupe du Monde est retardée par l'IRB pour des raisons d'assurances

III – AFFAIRES FINANCIERES

- Tarifs de la billetterie Tournoi 2004

Les nouvelles propositions de tarification des prochains matches internationaux sont présentées au Bureau Fédéral.

Elles concernent :

- les tarifs pour France Angleterre
- les tarifs pour France- Irlande
- des tarifs revus à la baisse pour France- Italie (accord de principe du Consortium)

Pour ce match, plusieurs opérations seront mises en place : campagne d'affichage par le Stade de France, conditions particulières pour les comités d'entreprises. Places gratuites pour les écoles de rugby et les scolaires.

- Assurances des joueurs

Suite à la demande des clubs professionnels, une copie du contrat d'assurance souscrit par la FFR en faveur des joueurs pour la Coupe du Monde ainsi que le programme de préparation et des rencontres leur seront envoyés.

- Déplacements en Corse pour les championnats fédéraux

Une réunion se tiendra cet après midi pour régler le problème des déplacements continent- Corse et Corse- continent des clubs.

- Impôts australiens pour les internationaux

PROVALE se chargera du problème à l'issue de la Coupe du Monde.

- Dettes des clubs pro (1,870M€)

Tous les clubs ont payé à l'exception de Mont de Marsan qui s'est engagé à le faire dans les prochains jours.

- Subventions

Union sport Valloire Galaure : 765€

Club athlétique Riberacois : 1000€

Bobigny : 2000€ (moins ce qui a été déjà versé par la commission accessibilité)

- CNR :

1- Location de locaux au CNR pour la CM 2007.

Le Comité d'organisation s'implante au CNR à compter du 01/09/2003 sous la direction de Jean-Louis BARTHES.

Les dépenses de fonctionnement seront imputées au CNR.

Les recettes de location seront versées au CNR.

2- Difficultés pour récupérer le paiement de certaines factures

Suite aux difficultés rencontrées pour récupérer certains paiements auprès d'associations fédérales, il sera fait un rappel par la Trésorerie.

3- La demande formulée par le géomètre expert concernant la piste d'athlétisme sera transmise à notre mandataire.

4- Le Règlement intérieur du CNR ainsi que la Charte du stagiaire du pôle France seront finalisés suite aux remarques faites.

5- Révisions tarifaires :

Les tarifs seront revalorisés en fonction de la revalorisation annuelle des tarifs par les prestataires.

Elle devrait se traduire par une augmentation des tarifs d'environ 4% sauf pour les tarifs FFR.

La renégociation du contrat EUREST va être entamée dès à présent.

- Match France Roumanie

La recette du match s'élève à environ 228.700€.

Il faut noter que le séjour supplémentaire des Roumains sera à prendre en charge par la FFR.

- France Angleterre à Marseille

La recette de ce match était estimée à 1,790M€.

Elle devrait se situer entre 1,768M€ et 1,783M€.

V – AFFAIRES INTERNATIONALES

1- Matches internationaux

Le tableau des rencontres internationales est présenté. Il sera complété ultérieurement.

2- France Amateur

L'équipe de France amateur participera à un tournoi avec les équipes d'Espagne, d'Angleterre et du Portugal en juin 2004

3- Coupe d'Europe Féminine

La Coupe d'Europe 2004 pourrait se tenir à Toulouse qui a fait acte de candidature pour organiser cette compétition.

4- Le Bureau Fédéral est informé de la **sélection de mademoiselle SARTINI** pour des rencontres en Nouvelle Zélande avec une sélection mondiale.

Le Bureau s'étonne de ne pas avoir été informé plus tôt de cette sélection. Il décide cependant de verser à mademoiselle SARTINI des indemnités journalières équivalentes à celles perçues lors des sélections en équipe de France.

5-Libération des joueurs étrangers jouant en France pour la coupe du monde 2003 (préparation – compétition)

Une étude précise va être faite pour connaître les réels problèmes. La FFR sera très attentive à cette question afin de faire, ultérieurement, des propositions en direction de l'IRB (article 9) et des clubs concernés.

6-Billetterie Coupe du Monde 2003

Compte tenu de la dotation accordée à la FFR, directement fonction de la qualification du XV de France pour les phases finales, il est décidé de ne traiter pour le moment que les demandes des matches de poule.

7-Barbarians :

Pour la rencontre Barbarians- XV du Président, il ne sera pas fait application stricte de la convention.

La FFR se chargera de la billetterie.

Le Comité du Languedoc percevra les droits de location.

Les Barbarians commercialiseront la panneautique en accord avec la FFR dans le respect des contrats fédéraux.

Guy PIERA signale que les droits de retransmission télévisée de ce match ont été donnés gratuitement à une chaîne de télévision, cela à l'insu des élus et des services fédéraux concernés.

Bernard LAPASSET rappelle qu'il est nécessaire de confier à Guy PIERA l'ensemble des négociations de ce type.

8-Tournoi à VII de Bordeaux

Le Bureau Fédéral se prononce en faveur d'un soutien à l'organisation du Tournoi à VII à Bordeaux et vote le principe d'un engagement financier de 229.000€ TTC sur trois ans. Une somme de 152.463€ sera versée la première année, 76.232€ étant versés l'année suivante.

Aucune aide ne sera consentie la dernière année, l'organisation devant, à ce moment là, avoir atteint un équilibre budgétaire.

Guy PIERA fait part de ses réserves sur la capacité de la société choisie d'organiser ce type de tournoi.

VI- QUESTIONS DIVERSES

1- Situation de Jean-Paul DAGUERRE

Bernard LAPASSET informe le Bureau Fédéral de la situation de Jean-Paul DAGUERRE, recruté comme cadre commercial au CNR. La période d'essai contractuelle arrive à terme le 02/09/2003. Les résultats enregistrés depuis son recrutement ne répondent pas aux attentes.

Le Bureau Fédéral donne son accord pour qu'une séparation si possible amiable soit opérée.

Il est envisagé de verser si nécessaire une indemnité sous réserve de la signature d'un protocole.

2- Société EDI+ : Rugby Mag

Alain DOUCET rappelle que la société EDI+ a été choisie pour réaliser le magazine RUGBY Mag. Il mentionne la situation de messieurs LABROSSE qui étaient directement liés au prestataire précédent : Glénat.

3- L'Assemblée Générale financière est fixée au 13/12/2003 au CNR

L'ordre du jour étant épuisé, le Président LAPASSET lève la séance à 13h00